



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 3 décembre 2014, les règlements suivants :

RCA14-14010 : Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015).

RCA14-14012: Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015).

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement RCA14-14010 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et que le règlement RCA14-14012 entre en vigueur conformément à la loi.

Le 9 décembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :	
Progrès Villeray/Parc-Extension,	9 décembre 2014
Journal de Saint-Michel	10 décembre 2014
Parc-Extension News	13 décembre 2014